FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Tallis 240 EC

Synonymes
Scope 240 EC
Tallis 240 EC

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identification du produit : Liquide.

Ref. n° : 25231030

Fournisseur : AAKO B.V.
Arnhemseweg 87, 3832GK Leusden, The Netherlands
P.O. Box 205, 3830AE, Leusden, The Netherlands
Phone: (+31) (0) 33 494 84 94
Fax: (+31) (0) 33 494 80 44
h.vogelezang@aako.nl

Type de produit : (EC) Concentré émulsionnable

Usage : Herbicide

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Voir fournisseur. (Numéro de téléphone est accessible uniquement pendant les heures d'affaires.)
ou
Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide
DZ : +213 21 97 98 98
EG : +20 2 6840902
MA : +212 (0)37 68 64 64
TN : +216 1 335500

2. Identification des dangers

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Principaux dangers : Nocif , Dangereux pour l'environnement.

Effets dangereux pour la santé : Nocif en cas d'ingestion.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Danger pour l'nvironnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition / Informations sur les composants

Nom de la substance		Valeur(s)	n° CAS / n° EC / annex CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
Clodinafop-propargyl	:	21 - 23 %	105512-06-9 / ----- / 607-625-00-3 / -----	Xn N	22-43-48/22-50/53
Kérosène : solvant naphta aromatique lourd	:	50 - 55 %	64742-94-5 / 265-198-5 / 649-424-00-3 / -----	Xn	65

Voir point 16, qui reprend le texte intégral de chaque phrase R pertinente.

3. Composition / Informations sur les composants (suite)

4. Premiers secours

Premiers soins

- Inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux	: Rincer à l'eau tiède durant 15 minutes. Rétracter fréquemment les paupières. Consulter un médecin.
- Ingestion	: Rincer la bouche avec l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
A l'intention du médecin	: Pas d'antidote spécifique connu. Donner une thérapie de soutien. Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction

- Adéquats	: Petit incendie: dioxyde de carbone , produit chimique sec , eau pulvérisée Gros incendie: mousse , brouillard d'eau , eau pulvérisée
Risques particuliers	: La décomposition thermique génère: oxydes de carbone , oxydes d'azote , composés de chlore , Composés de fluorure
Protection contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir Rubrique 8.
Précautions pour l'environnement	: Eviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Mesures après fuite / épandage	: Abosrber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

7. Manipulation et stockage

Précautions à suivre lors de la manutention et de l'entreposage	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Manipulation	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Stockage	: Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Protection individuelle

- Protection respiratoire	: Respirateur agréé. (Filtre A)
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Utilisez des gants en Néoprène ou en nitrile caoutchouc.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié (Vêtements de protection) et les bottes resistantes aux produits chimiques
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Hygiène industrielle	: Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavez les vêtements avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Limites d'exposition professionnelle	: Clodinafop-propargyl : Non établi. Kerosine : Non établi.

9. Propriétés chimiques et physiques

Etat physique	: Liquide.
Couleur	: Marron clair. - Brun(e).
Odeur	: Aromatique.
Point d'ébullition [°C]	: 220 - 300 (Clodinafop-propargyl)
Masse volumique [kg/m3]	: 1080 ± 15 (20ºC)
Pression de vapeur	: 3.19 x 10E-3 mPa; 25ºC (Clodinafop-propargyl)
Viscosité	: 32.5 s (40ºC)
Solubilité dans l'eau	: Emulsifiable.

9. Propriétés chimiques et physiques (suite)

Point d'éclair [°C]	: 102.5
Inflammabilité	: Ininflammable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: > 400 (Kerosine)
Limites d'explosivité inférieures [%]	: 1.8
Limites d'explosivité supérieures [%]	: 11.8
Propriétés explosives	: Inexplosif.
Propriétés comburantes	: Incomburant.
Log P octanol / eau à 20°C	: 3.4; 25ºC (Clodinafop-propargyl)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique génère: oxydes de carbone , oxydes d'azote , composés de chlore , Composés de fluorure
Matières à éviter	: acides , alcali , Agents oxydant
Conditions à éviter	: Aucune donnée disponible.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

- Oral	: DL50 (rat) : 2000 mg/kg
- Cutanée	: DL50 (rat) : > 2000 mg/kg
- Inhalation	: CL50 (rat) : > 5.05 mg/l/4h
Irritation de la peau (lapin)	: Modérément irritant.
Irritation des yeux (lapin)	: Modérément irritant pour les yeux.
Sensibilisation	: Non sensibilisant.
Toxicité chronique	: Clodinafop-propargyl: NOEL : renard = 0.32 mg/kg/jour (2 ans) NOEL : souris = 1.1 mg/kg/jour (1.5 ans) NOEL : chien = 3.3 mg/kg/jour (1 an)

11. Informations toxicologiques (suite)

Effets cancérogènes : Clodinafop-propargyl:
EPA: Non classifié
EU: Non classifié
IARC: Non classifié

Effets mutagènes : Clodinafop-propargyl:
Non mutagène.

Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Clodinafop-propargyl:
NOEL : renard : 3.2 mg/kg/jour (étude de 2-générations)

Effets tératogènes : Clodinafop-propargyl:
Non tératogène
NOEL : renard = 40 mg/kg/jour (Maternale & Fetale.)
NOEL Lapin : (Maternale) 24 mg/kg/jour 125 mg/kg/jour (Fetale.)

12. Information écologique

Mobilité : Clodinafop-propagyl:
Sol.
Infime mobilisation.
Koc = 1588

Ecotoxicité : Produit
Poisson
CL50 (96h) : 5 mg/l Oncorhynchus mykiss
Daphnia magna
CE50 (48h) : 12.9 mg/l
Algues
CE50 (72h) : 1.8 mg/l
Oiseaux
DL50 : > 2000 mg/kg Colinus virginianus
Abeilles
DL50 : > 100 µg/ abeille (Contact)
DL50 : > 49.5 µg/ abeille (Oral)

Persistance et dégradabilité : Clodinafop-propargyl:
Sol.
Le produit n'est pas persistant.
Demie-vie (jours): : < 2
Demie-vie (jours): (acid) : 5 - 20
Degradation s'effectue principallement par: Micro-organismes
Eau
Demie-vie (heures): = 11 (photolyse)
Demie-vie (jours): < 1 (eau.)
Demie-vie (jours): (hydrolyse) = 184 (pH = 5)
Demie-vie (heures): (hydrolyse) = 64 (pH = 7)
Demie-vie (heures): (hydrolyse) = 2.2 (pH = 9)

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Brûler dans un incinérateur pour produits chimiques, équipé d'une post-combustion et d'un épurateur. Attention : les lois et réglementations nationales et/ ou locales peuvent interdire l'usage de cette méthode.

14. Informations relatives au transport

Etiquette(s) de danger

: 9

Nom d'expédition propre : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clodinafop-propargyl, Kérosène : solvant naphta aromatique lourd), 9, III

Numéro ONU : 3082

I.D. n° : : 90

Transport terrestre

ADR/VLG : Classe : 9
Groupe d'emballage : III

Quantités limitées : LQ 7
Remarques:
Emballage combine: Quantité nette maximale par emballages intérieur : 5 l; par colis: 30 kg.

Transport par mer

IMO - Nom d'expédition propre : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clodinafop-propargyl, Kérosène : solvant naphta aromatique lourd), 9, III

Code IMO-IMDG : Classe : 9

Groupe d'emballage : III

N° de fiche de sécurité : F-A , S-F

IMDG-Pollution marine : Oui.

15. Information réglementaire

Etiquetage CE : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CEE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.

Symbole(s)

15. Information réglementaire (suite)

: Nocif , Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s) R : R 22 : Nocif en cas d'ingestion.
R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrase(s) S : S 2 : Conserver hors de portée des enfants.
S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S 24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S 36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S 61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres : Contient : Clodinafop-propargyl
Pour éviter les risques pour équiper et l'environnement, conformez-vous aux instructions pour l'usage.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R du chapitre 3 : R 22 : Nocif en cas d'ingestion.
R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 48/22 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Rédigée par : HPV
h.vogelezang@aako.nl

Le contenu et le format de la fiche signalétique, conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 et ses modifications ultérieures.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et elimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fin du document